

CHARTRE SPORTIVE CIUP

2021/2022

Je m'engage à respecter sans réserve la Charte sportive.

Contrôle de la validation de mon abonnement :

Je m'engage à toujours présenter mon QR code lors des activités sportives proposées. En cas d'utilisation frauduleuse de celle-ci, le Service des Sports pourra m'exclure de l'ensemble des pratiques sans remboursement possible.

Votre abonnement est nominatif, personnelle et non remboursable. En raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19, le nombre de participant pour chaque activité est limité, et les réservations sont obligatoires pour le programme encadré. Les modalités de réservation sont communiquées en temps voulu à chaque utilisateur selon son activité.

A défaut de réservation préalable, l'utilisateur ne pourra pas participer à son activité encadrée. De plus, le nombre de places étant limité, l'utilisateur ayant réservé mais qui ne participe pas ne pourra élever aucune contestation ni prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

Hygiène et respect des adhérents:

Je m'engage à porter une tenue correcte et adaptée à mon activité, notamment pour des pratiques telles que la musculation (serviette en éponge obligatoire à placer sur les appareils), les pratiques en salle (chaussures propres et adaptées à la surface) et la piscine (bonnet de bain obligatoire et shorts de bains interdits).

Je m'engage à respecter les lieux et de veiller à les laisser dans l'état de propreté dans lequel je les ai trouvés, afin de respecter les utilisateurs suivants.

Protocole sanitaire COVID-19 :

Le passe sanitaire est exigé. La conformité du pass sanitaire sera vérifiée à l'entrée de chaque installation sportive selon les règles en vigueur. Les présentes dispositions sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation et des consignes gouvernementales.

Je m'engage à respecter les protocoles sanitaires affichés dans chaque installation.

Je m'engage à apporter mon propre matériel (exemple : tapis de yoga, raquettes et balles de tennis...).

Sécurité :

L'accès aux pratiques non encadrées se fait sous mon entière responsabilité.

Concernant la salle de musculation, l'utilisation des charges libres est totalement interdite en dehors des créneaux indiqués dans l'offre sportive.

Pour la piscine, je certifie savoir nager (être capable de parcourir 25m sans assistance) et je me verrais interdire l'accès au bassin si tel n'était pas le cas. Bien qu'il soit sous la surveillance d'un adulte, un enfant en bas âge ne sachant pas nager, ne pourra pas accéder au bassin.

Vacances scolaires :

L'offre sportive sera suspendue durant les vacances scolaires d'hiver (du 20 décembre 2021 au 2 janvier 2022), de printemps (du 25 avril 2022 au 8 mai 2022) et d'été (à partir 1er juillet 2022). Seuls les terrains de tennis resteront ouverts pendant les vacances.

Annexe – Formulaire de rétractation (Vente à distance)

Le consommateur dispose de 14 jours pour renoncer à son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) à partir de la conclusion du contrat. Si le jour d'expiration du délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au lundi ou le lendemain du jour férié.

À l'attention du service des Sports de la Cité internationale universitaire de Paris,

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat d'abonnement ci-dessous :

Numéro du contrat ou de la commande :

Nom et prénom de l'abonné :

Maison ou Service de l'abonné:

Signature de l'abonné

A imprimer et à adresser par lettre recommandée avec AR à Cité internationale universitaire de Paris – Service des Sports 17 BD Jourdan 75014 PARIS, dans le délai légal de 14 jours.

CHARTER OF CIUP SPORTS

2021/2022

I undertake to fully respect the CIUP charter of sport.

Control of the validation of my membership:

I undertake to present my QR code every time at the entrance to the sports facilities. CIUP Sports department reserves the right to deny access to all sports facilities with no possible refund, in case of fraudulent use.

The membership card is strictly nominative, non-transferable and non-refundable.

Due to the sanitary conditions linked to the Covid-19, the number of participants for each activity is limited, and reservations are mandatory for the supervised program. Reservation modalities are communicated in due time to each user according to his/her activity.

In the absence of prior reservation, the user will not be able to participate in his supervised activity. Moreover, the number of places being limited, the user who has booked but who does not participate will not be able to raise any dispute or claim any refund or compensation.

Hygiene and respect of the other members :

I undertake to wear attire appropriate to the activity, especially for gym practice (sponge towel to cover the fitness equipment), for sports hall practice (clean sports footwear and appropriate to the ground) and for swimming pool (swimming caps and swimming trunks compulsory; shorts are prohibited).

I undertake to respect the cleanliness of Sports facilities in order to leave them in good condition for the next users.

Health protocol COVID-19 :

The sanitary pass is required. The sanitary pass will be checked at the entrance of each sports facility according to the rules in force. These provisions are subject to change based on changing conditions and governmental directives.

I undertake to respect the sanitary protocols posted on the sports site.

I undertake to bring my own equipment (example: yoga mats, rackets and tennis balls...).

Security :

Access to the free practice activities (non-supervised) is under my own responsibility.

Regarding the gym, the use of free weights is strictly forbidden if not indicated in the sports offer.

Regarding the swimming pool, I certify that I know how to swim (I can swim 25m without help), otherwise I will be denied access.

Planned closures :

Sports facilities will be closed on bank holidays, winter holidays (from 20th December 2021 to 2nd January 2022), spring holidays (from 25th April 2022 to 8th May 2022) and summer holidays (from 1st July 2022). Tennis courts only will be opened during holidays.

Appendix - Withdrawal form (Distance selling)

The consumer has 14 days to renounce his commitment by registered letter with acknowledgement of receipt (LRAR) from the conclusion of the contract. If the day of expiration of the deadline is a Saturday, a Sunday or a holiday, the deadline is extended to Monday or the day after the holiday.

To the attention of the Sports Department of the Cité internationale universitaire de Paris,

I hereby notify my withdrawal from the subscription contract below:

Contract or order number :

Subscriber's full name:

Subscriber's home or department:

Subscriber's signature

To be printed and sent by registered letter with acknowledgement of receipt to Cité internationale universitaire de Paris - Service des Sports 17 BD Jourdan 75014 PARIS, within the legal deadline of 14 days.